



Arnaque achat voiture audi occasion

Par **estrabole**, le **24/10/2012** à **17:56**

Bonjour,

J'ai acheté une Audi a3 de 2003 pour une somme de 9.000 €, le 17 /06 /2011 avec un contrôle technique soit disant vierge avec un kilométrage de 123.793 km a la date du control technique et 136.000 km a la date de l'achat.

Au bout de 6 mois j'ai du remplacer les amortisseurs, un boitier papillon c'est a ce moment la que mon garagiste c'est aperçu que la voiture avait été accidentée et camoufler par un nouveau pare choc et l'intérieur avait bougé, du les nombreuses factures de réparation que j'ai du faire pour un total de 4.200 € j'ai toutes les factures.

Vu tous ces problèmes on a fait contrôler par Audi avec la boite électronique le moteur selon le résultats la voiture aurait au moins 50.000 km de plus qu'indiqué, le carnet est faux car en date du 27/11/2009 le kilométrage était de 156.826 km et en juin 2007 114.883 km.

Le propriétaire a donc caché le fait que la voiture avait été accidentée, il a menti sur le kilométrage. Audi est prêt à sortir la feuille de suivi si je désire attaquer. Comment une voiture qui a été accidenté a pu passer au contrôle technique haut la main ?

Je souhaiterais savoir quels sont mes droits est-ce que j'ai encore un recours ?

Je vous remercie d'avance pour vos conseils.
Cordialement.

Par **trichat**, le **24/10/2012** à **20:36**

Bonjour,

A qui avez-vous acheté cette voiture? Un professionnel ou un particulier?

Vous pouvez tenter un recours pour vente avec vices cachés. Il faudra prévoir une expertise judiciaire à demander en référé.

Cordialement.

Par **estrabole**, le **25/10/2012** à **17:02**

bonjour,

J'ai acheter la voiture a un particulier.

Est t'il vraiment possible d'attaquer maintenant apres plus d'un ans depuis l'achat ? merci pour vos reponses.

cordialement.

Par **trichat**, le **25/10/2012** à **18:11**

Bonjour,

Il est en général plus facile d'agir contre un professionnel que contre un particulier, car le professionnel "ne peut ignorer un vice caché".

Vous disposez d'un délai de deux ans pour engager une action contre votre vendeur en cas de vices cachés.

Dans votre cas, apparemment, les premiers défauts sont apparus assez rapidement et ils ont été constatés par des professionnels (kilométrage maquillé, accident camouflé) : compte tenu du prix, vous devrez engager votre action devant le tribunal d'instance.

Sur google, vous pouvez rechercher des informations complémentaires assez nombreuses : "DELAJ DE RECOURS CONTRE ACHAT DE VOITURE AVEC VICE CACHE"

Cordialement.

Par **estrabole**, le **27/10/2012** à **16:29**

Bonjour,

Je vous remercie pour toutes ces précisions, je vais me retourner contre le vendeur.

Bonne journée.

Par **trichat**, le **28/10/2012** à **10:19**

Bonjour,

Je pense que c'est effectivement la meilleure solution.

Je suppose que vous prendrez conseil et assistance auprès d'un avocat.

A votre demande de remboursement du prix de cette voiture, il faudra ajouter les frais d'immatriculation (carte grise, plaques), le coût des réparations que vous avez supporté, l'indemnisation pour dépens et des dommages et intérêts pour tromperie. En effet, les tribunaux ne se prononcent que sur les sommes effectivement demandées. Du coup, le montant risque de dépasser les 10 000 € et votre litige va relever du tribunal de grande instance (et non d'instance comme indiqué précédemment sur le seul prix d'achat inférieur à 10 000 €).

Cordialement.

Par **Lag0**, le **28/10/2012** à **10:42**

[citation]Du coup, le montant risque de dépasser les 10 000 € et votre litige va relever du tribunal de grande instance (et non d'instance comme indiqué précédemment sur le seul prix d'achat inférieur à 10 000 €). [/citation]

Et il faudra prendre un avocat...

Par **Cecile3114**, le **29/10/2012** à **15:52**

Bonjour estrabole,

Je suis journaliste pour l'émission "100% Mag" (M6) et je prépare actuellement un reportage sur les arnaques aux voitures d'occasion.

J'ai pu voir sur ce forum que vous aviez eu quelques déconvenues avec la voiture d'occasion que vous avez achetée, et dans le cadre de mon enquête, j'aurais beaucoup aimé en discuter avec vous.

Vous serait-il possible de me contacter ou de me transmettre vos coordonnées pour que nous en parlions? Je suis joignable par téléphone au 01 82 28 31 14 ou par mail cecile@soda-presse.fr

Dans l'attente d'un retour de votre part,

Bien cordialement.

Cécile, journaliste "100% Mag" (M6)